



PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Cabinet du préfet
Bureau de la communication interministérielle

Fort-de-France, le 5 juillet 2017

Invitation presse

Le préfet de la Martinique, le président conseil exécutif de la CTM, le président de Cap Nord et le maire de Saint-Pierre signeront une convention de revitalisation du centre-bourg et de développement du territoire, qui constitue le cadre contractuel sur 6 ans de l'ensemble des co financements liés aux actions de revitalisation du centre bourg, ce jeudi 6 juillet 2017 à 11h30 à Saint-Pierre.

Cette convention fait suite au programme expérimental pour la revitalisation des centres-bourgs lancé par l'État par le biais du CGET (commissariat général à l'égalité des territoires) et qui vise à améliorer le cadre de vie des populations, dynamiser les bassins de vie ruraux et périurbains et accompagner la transition écologique et énergétique des territoires.

La ville de Saint-Pierre, accompagnée par la communauté d'agglomération Cap Nord fait partie des 54 territoires lauréats de novembre 2014 à l'appel à manifestation d'intérêts «centres-bourgs » (AMI).

Dans son projet, la ville de Saint-Pierre mettra notamment en œuvre une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH), sur les quartiers du Mouillage et du Centre, dont l'objectif est d'accompagner financièrement et techniquement les propriétaires bailleurs ou occupants dans la rénovation de leurs logements.

La presse est invitée à assister à cette signature jeudi 6 juillet 2017 à 11h30 à Saint-Pierre, dans les locaux de Cap Nord (ex SCCCNO)

Contacts réservés aux médias :

Nathalie CHAMPLONG 05-96-39-39-20 ou 06-96-28-34-42
nathalie.champlong@martinique.pref.gouv.fr
Ghislaine ANGLIONIN 05-96-39-39-21 ou 06-96-23-19-93 –
ghislaine.anglionin@martinique.pref.gouv.fr

L'Etat en Martinique

Sur internet : www.martinique.pref.gouv.fr
et sur Facebook : *Prefet de la martinique*